

**CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DU FRONSADAIS**

ARRONDISSEMENT
DE LIBOURNE

PROCES-VERBAL
Conseil d'Administration
du 10 mars 2021

Convocation du 1^{er} mars 2021
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15

Le 10 Mars de l'an deux mil vingt, le Conseil d'Administration, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Marie-France REGIS.

Membres élus présents : 8

Monsieur BAYARD Jean-Marie –
Mesdames BOULIN Sylvie – EYHERAMONNO Mauricette – GREAULT Valérie – JANICOT Laurine –
LESCOUL Caroline – REGIS Marie France – TILLET FAURIE Martine.

Monsieur GALAND a quitté la salle en cours de séance.

Membres civils présents : 7

Mesdames CHAUDET Sylvie – GIRAUD Denise – LARROCHE Claude – PARACHOU Véronique -
Messieurs De CHALUP Hugues - HENRY Christophe – TESSIER Pascal

Pouvoir : 0

Excusés : Mesdames CANOT DUMONT Geneviève – CHAILLE Corinne – DAROLLE Nicole – LABADIE Maryse – PINAUD Véronique – GALAND Jean.

Secrétaire de séance : Madame Mauricette EYHERAMONNO

Madame la Présidente fait l'appel des présents, le quorum est atteint, elle ouvre la séance.

Madame Mauricette EYHERAMONNO est nommée secrétaire de séance.

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 13 octobre 2020

Il est proposé aux délégués du C.I.A.S d'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration relatif à la séance du 13 octobre 2020

Aucune observation n'est formulée.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des délégués présents le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2020.

2/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 3 Février 2021 relatif au ROB

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires, à l'aval des délégués qui siègent au Conseil d'Administration du C.I.A.S. du Fronsadais.

Ces derniers n'apportent aucune observation sur le procès-verbal.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du Conseil d'administration relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 3 février 2021.

3/ Adoption du Compte de Gestion du Budget M14

Madame la Présidente énonce que le receveur a présenté les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Madame la Présidente assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil d'administration doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris les opérations relatives à la journée complémentaire ;
Le Conseil d'Administration doit statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
Le Conseil d'administration doit statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration Déclare que le compte de gestion du Budget principal M 14 dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent à l'unanimité des membres présents le Compte de gestion 2020 du budget M14 du C.I.A.S.

4/ Vote du Compte Administratif du Budget M14

Madame Mauricette EYHERAMONNO, membre du Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais est désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif.

Madame Marie-France REGIS, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame EYHERAMONNO, afin que cette dernière explicite le rapport relatif au Compte Administratif et fasse procéder au vote de ce dernier.

Elle présente le Compte Administratif du Budget M14 et énonce que le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public concorde en tous points avec le Compte Administratif de Madame la Présidente.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE le Compte Administratif 2020 relatif au Budget principal M14 du C.I.A.S du Fronsadais, lequel peut se résumer de la manière suivante (vue d'ensemble) :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement 2020	308 179.63€
Recettes de Fonctionnement 2020	311 153.29 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020	334 407.17 €
Résultat à affecter en fonctionnement tenant compte du Résultat de Fonctionnement N-1	33 253.88 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2020 du Budget M14 du Centre Intercommunal d'Action Sociale .

5/ Affectation du Résultat du Budget M14

Madame la Présidente présente la proposition d'affectation du Résultat 2020 du budget M14 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-7 026,34
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	33 253,88
C <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	26 227,54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	26 227,54
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	26 227,54
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Voix pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.I.A.S adopte à l'unanimité des membres présents, l'affectation du Résultat 2020 relative au Budget 24900 (M14) du C.I.A.S du Fronsadais, telle que présentée ci-dessus.

6/ Vote du Budget M14

Madame la Présidente soumet le projet de budget principal M14 pour l'exercice 2021 au Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais.

Elle précise que la Commission des Finances a donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le budget principal M14 relatif au C.I.A.S du Fronsadais au titre de l'année 2021.

Dans ce budget M14, sont reportées essentiellement les opérations relatives aux services transport des personnes à mobilité réduite et portage de repas à domicile.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration vote à l'unanimité des membres présents le Budget 24900 (M14) relatif à l'année 2021.

7/ Adoption du Compte de Gestion du budget M22

Madame la Présidente présente au Conseil d'Administration les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Elle énonce que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire doit :

- 1°) Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil D'administration déclare que le compte de gestion du Budget principal M 22 dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion 2020 du Budget 24901 (M22) AMD du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

8/ Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget M22

Madame Mauricette EYHERAMONNO, membre du Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais est désignée pour présider la séance.

Madame Marie-France REGIS, Présidente, se retire pour laisser la présidence à Madame EYHERAMONNO, afin que cette dernière explicite le rapport relatif au Compte Administratif et fasse procéder au vote de ce dernier.

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public et qui concorde en tous points avec le Compte Administratif de Madame la Présidente, Madame EYHERAMONNO fait procéder au vote du Compte Administratif 2020 du Budget M22.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte Administratif 2020 relatif au Budget M22 du C.I.A.S du Fronsadais, lequel peut se résumer de la manière suivante (vue d'ensemble) :

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	1 384 192.55 €	1 240 330.52 €	1 240 330.52 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	85 650.00 €	66 885.43 €	66 885.43 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 221 857.55 €	1 109 534.97 €	1 109 534.97 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	76 685.00 €	63 910.12 €	63 910.12 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	1 384 192.55 €	1 317 538.48 €	1 317 538.48 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 141 016.00 €	1 094 182.93 €	1 094 182.93 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	243 176.55 €	223 355.55 €	223 355.55 €

9/ Affectation du Résultat du Budget M22

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de l'AMD du CIAS du Fronsadais ci-dessous.

	N° Compte	Compte	Montant proposé	Montant Retenu par l'autorité de tarification
Resultat comptable de l'exercice (=classe 7 - classe 6) soit A	120 ou 129 (1) ou 12 (2)	Excédent	77 207,00 €	0,00 €
		Déficit		
Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510(1) ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	11511(1) ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0,00 €	0,00 €
soit B	11512(1) ou 112	Report à nouveau déficitaire	0,00 €	0,00 €
Reprise sur la réserve des compensation des déficits soit C	10080(3)	Compensation des déficits d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement soit D	10087	Compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice comptes 116 : dépenses non-opposables aux tiers financeurs soit E	1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €
	1162(1)	Dépenses pour congés payés		
	1163(4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45	0,00 €	0,00 €
	1168(1)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		
RESULTAT A AFFECTER soit F = A + B + C + D + E	Résultat administratif ou corrigé		77 207,00 €	0,00 €

Affectation du résultat administratif

Réserves	1004(2)	Réserve des plus values nettes	0.00 €	0.00 €
	10082	Excédents affectés à l'investissement	0.00 €	0.00 €
	10083(1)	Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM		
	10085	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie)	0.00 €	0.00 €
	10086	Compensation des déficits d'exploitation	0.00 €	0.00 €
	10087	Compensation des charges d'amortissement	0.00 €	0.00 €
Report à nouveau	11510(1) ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	77 207.00 €	0.00 €
	11511(1) ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0.00 €	0.00 €
	11512(1) ou 112	Report à nouveau déficitaire	0.00 €	0.00 €
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du CASF	114 ou 119 (5)	Report à nouveau déficitaire		0.00 €

(1) ESSMS privés uniquement

(2) ESSMS publics

(3) Après reprise sur le compte 10087 et mouvements de l'exercice au compte 110 ci-après

(4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-20 du CASF (6°) pour les ESSMS publics

(5) Compte 114 pour les ESSMS publics. Compte 114 dans les ESSMS privés, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 119 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisie du juge de la tarification.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

Voix pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents, l'affectation du Résultat 2020 relative au Budget annexe 24901 (M22) AMD du C.I.A.S du Fronsadais, telle que présentée ci-dessus.

10/ Vote du Budget M22 au titre de l'exercice 2021

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le budget annexe 24901 (M22) relatif à l'AMD du C.I.A.S du Fronsadais au titre de l'année 2021.

Dans ce budget sont reportées toutes les opérations relatives au service « aides à domicile ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Voix pour : 15

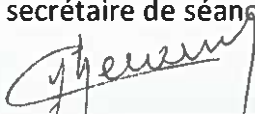
Voix contre : 0

Abstention : 0

➤Vote à l'unanimité des membres présents le Budget annexe 24901 (M22) relatif à l'année 2021.

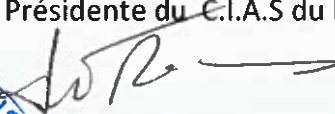
L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 19H45.

La secrétaire de séance


Mauricette EYHERAMONNO

La Présidente du C.I.A.S du Fronsadais




Marie-France REGIS